

COMPTE RENDU

-

CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 NOVEMBRE 2014 – 19h15

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD - Maire, Thierry RANGONE – 1^{er} Adjoint, Laurent VERNAZ – 2^{ème} adjoint, Sandrine POIGNET – 3^{ème} adjointe, Sandra BOULAIS – 4^{ème} adjointe, Claudine AMOUDRY, Denis BADON, Nathalie BIBOLLET, Noël CADET, Daniel CHARVAZ, Christian COMBAZ, Alain FINA, Claire FLEUTOT, Aurore MINISTROT, Isabelle MORLOT, Jean RONZATTI, Stéphanie SANCHEZ, Carole VASCHALDE

Absente excusée : Christel DUMONT

Secrétaire de séance : Nathalie BIBOLLET

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, secrétaire général de la Mairie

Monsieur Le Maire remercie les membres de leur présence et sur sa proposition, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 13 octobre 2014.

Monsieur Le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Fixation des tarifs de la salle polyvalente à partir du 1^{er} janvier 2015

Cette modification est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Nathalie BIBOLLET est nommée secrétaire de séance.

PERSONNEL

Modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire pour le risque « prévoyance » des agents dans le cadre de la convention de participation du Centre de gestion de la Savoie

Rapporteur : Laurent VERNAZ

Laurent VERNAZ rappelle au conseil municipal que, conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, les collectivités territoriales ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque « prévoyance ».

Sur sa proposition, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité en ce sens :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, le code de la mutualité et le code de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30/10/2013, relative au mandatement du Centre de gestion de la Savoie afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance,

Vu la délibération du conseil d'administration n° 64-2014 du Centre de gestion de la Savoie en date du 22 juillet 2014 concernant l'attribution de la consultation relative à la conclusion et l'exécution d'une convention de participation pour la protection sociale complémentaire des agents territoriaux de Savoie,

Vu la délibération du conseil d'administration n° 65-2014 du Centre de gestion de la Savoie en date du 22 juillet 2014 relative à l'approbation de la convention-type d'adhésion des collectivités et établissements publics à la convention de participation pour le risque « prévoyance » et à la fixation du montant du droit d'entrée forfaitaire,

Vu le projet de convention de participation entre le Centre de gestion de la Savoie et le groupement constitué d'Adréa Mutuelle (mandataire) et Mutex,

Vu l'avis du comité technique en date du 23/10/2014,

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à la convention de participation pour ses agents,

Le Conseil municipal,

DECIDE:

Article 1 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires, aux agents de droit public et de droit privé en activité pour financer la couverture du risque « prévoyance », c'est-à-dire l'ensemble des risques liés à l'incapacité de travail, et le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement aux cotisations résultant de la convention de participation qui sera conclue entre le Centre de gestion de la Savoie et le groupement constitué d'Adréa Mutuelle (mandataire) et Mutex.

Article 2 : d'approuver la convention d'adhésion à intervenir en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, avec le Centre de gestion de la Savoie et autorise le Maire à la signer.

Article 3 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque prévoyance proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 1er janvier 2015.

Il est précisé que les agents auront le choix pour la couverture du risque « Prévoyance » entre les quatre formules suivantes de garanties :

- formule 1 : invalidité + incapacité de travail ;
- formule 2 : invalidité + incapacité de travail + capital décès ;
- formule 3 : Invalidité + incapacité de travail + perte de retraite ;
- formule 4 : Invalidité + incapacité de travail + capital décès + perte de retraite

L'assiette des cotisations correspond au traitement brut annuel constitué du traitement de base indiciaire et du régime indemnitaire.

Article 4 : de conserver, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 22 février 2013, le versement aux agents d'une participation mensuelle de 8 €, modulée en fonction du temps de travail.

Article 5 : d'autoriser le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution.

PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Alain FINA demande la durée de ce contrat. Il lui est indiqué que l'engagement porte sur 6 années et que l'ensemble des agents de la collectivité vont adhérer à ce contrat.

Recensement de la population 2015 : le recrutement et la rémunération

Rapporteur : Claudine AMOUDRY

Claudine AMOUDRY, conseillère municipale chargée de suivre le recensement de la population, fait part de la nécessité de recruter 4 ou 5 agents recenseurs pour l'exécution de cette mission en janvier et février 2015.

Elle indique que plus de 90 logements ont été créés depuis 2010 sur la commune nécessitant une nouvelle organisation.

Elle fait le point sur le recrutement et sur les nouvelles modalités permettant aux habitants d'utiliser internet pour être recensé.

Il est également proposé au conseil municipal de déterminer la rémunération de ces agents, en suivant le barème fixé par l'ETAT qui verse une dotation à la Commune, à savoir :

- 1.13 € par logement recensé
- 1.72 € par habitant recensé
- 50 € par demi-journée de formation (prévision de 2 demi-journées)
- Les frais de déplacement pour se rendre à ces formations si nécessaire

Ce barème est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal qui autorise Monsieur Le Maire à ouvrir temporairement ces postes d'agents recenseurs.

FINANCES

Décision modificative budgétaire n°2

Rapporteur : Laurent VERNAZ

Laurent VERNAZ fait part de la nécessité d'opérer une modification budgétaire n°2 au budget primitif 2014 pour effectuer le reversement du fonds d'amorçage octroyé par l'Etat pour l'organisation du Temps d'Accueil Périscolaire (TAP), à la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie qui gère ce service depuis la rentrée.

Il indique que ce fonds est basé sur une participation de 50 € par enfant scolarisé, versée par trimestre, avec comme effectifs retenus, 159 élèves sur Frontenex. Sandrine POIGNET précise qu'à ce jour, le nombre est de 163 élèves.

Laurent VERNAZ sollicite donc la modification budgétaire suivante :

Section de fonctionnement

Article	Ouverture de crédits
R 7488– Chapitre 74 - Autres attributions et participations	5 300 €
D 7489 – Chapitre 014 - Reversement et restitution sur autres attributions et participations	5 300 €

Après avoir entendu le rapport de Monsieur VERNAZ, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette décision modificative n°2 du budget 2014 – M 14.

Fixation des tarifs 2015 pour la location de la salle polyvalente

Rapporteur : Laurent VERNAZ

Laurent VERNAZ fait part du projet de modification des tarifs de la salle polyvalente à intervenir au 1er janvier 2015.

Il rappelle les tarifs actuellement en vigueur pour la location des salles polyvalentes et propose de les modifier au 1^{er} janvier 2015.

Il indique que la proposition a été issue d'une étude des tarifs appliqués dans d'autres communes voisines.

Il est d'abord discuté des deux gratuités annuelles accordées à chaque association communale dont il est rappelé le principe :

« Toutes les associations ayant leur siège sur la Commune de Frontenex et remplissant les conditions fixées par le Conseil Municipal dans la composition de leur bureau, seront autorisées à utiliser à titre gratuit deux fois par an, pour des manifestations ouvertes au public, la salle polyvalente (avec éventuellement son annexe) moyennant une participation aux charges à hauteur de 50 € pour chaque location gratuite »

Il est proposé de réduire à une gratuité annuelle au lieu de deux pour les associations frontenexoises, avec une participation de 50€ aux charges.

En contrepartie, Sandrine POIGNET souligne que le tarif de location resterait inchangé pour les associations communales.

Sur ce point, Alain FINA trouve dommage que les associations frontenexoises soient pénalisées par ce système.

Noël CADET indique que d'un côté, le Conseil Municipal revalorise les subventions aux associations et de l'autre côté, le Conseil Municipal peut les pénaliser avec ces nouvelles dispositions.

Nathalie BIBOLLET et Aurore MINISTROT souhaiteraient connaître les statistiques et la fréquentation de la salle polyvalente par type d'utilisateurs car cela permettrait de définir les possibilités d'accroissement des recettes, si tel est l'objectif voulu par le Conseil Municipal.

Nathalie BIBOLLET souligne qu'une hausse de tarifs est une perte potentielle des recettes annuelles, en raison d'une diminution des locations.

Jean-Paul GIRARD précise que si la salle est moins louée, les charges seront moindres surtout l'hiver.

Isabelle MORLOT rebondit sur ce point et indique que le problème semble résider sur les coûts énergétiques et notamment du chauffage. Elle s'interroge sur les possibilités techniques de régulation du chauffage.

Thierry RANGONE rappelle le prochain diagnostic thermique à intervenir sur plusieurs bâtiments communaux, dont la salle polyvalente.

Christian COMBAZ indique que mathématiquement, certaines hausses semblent incohérentes.

Les élus engagent alors des échanges sur la fixation précise des tarifs et proposent des modulations.

A la majorité (7 voix contre / 3 abstentions / 8 voix pour), le Conseil Municipal valide les tarifs suivants applicables au 1^{er} janvier 2015 et définit comme suit les nouvelles règles sur la gratuité de la salle :

« Toutes les associations ayant leur siège sur la Commune de Frontenex et remplissant les conditions fixées par le Conseil Municipal dans la composition de leur bureau, seront autorisées à utiliser à titre gratuit une fois par an, pour des manifestations ouvertes au public, la salle polyvalente (avec éventuellement son annexe) moyennant une participation aux charges à hauteur de 50 € pour la location gratuite ».

Associations de Frontenex remplissant les critères (le week end)	<i>Depuis le 1er janvier 2014</i>	Nouveaux tarifs au 1er janvier 2015
Salle polyvalente	175	175
Salle annexe	80	80
Résidents de Frontenex (le week end)		
Salle polyvalente	275	350
Salle annexe	100	100
Entreprises de Frontenex (la journée)		
Salle polyvalente	175	200
Salle annexe	80	100
Entreprises extérieures (la journée)		
Salle polyvalente	240	800
Salle annexe	110	110
Associations extérieures, résidents extérieurs à la Commune de Frontenex (le week end ou équivalent en semaine)		
Salle polyvalente	630	750
Salle annexe	250	250
Associations extérieures, résidents extérieurs à la Commune de Frontenex (la journée)		
Salle polyvalente	250	400
Salle annexe	100	150

Taxe d'aménagement : étude sur la reconduction du taux en vigueur

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Jean-Paul GIRARD rappelle l'instauration en mars 2012, de la Taxe d'Aménagement en remplacement notamment de la Taxe Locale d'Équipement (TLE), de la Taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS). Il indique que cette taxe, due à l'occasion d'opérations de constructions immobilières (permis de construire, déclaration préalable...) permet aux collectivités de financer des actions et opérations comme par exemple, la création ou l'extension d'équipements (routes, assainissement, écoles...) induits par l'urbanisation.

Jean-Paul GIRARD indique que par délibération du 28 octobre 2011, le Conseil Municipal avait décidé de fixer à 3% le taux de la taxe d'aménagement avec une exonération totale pour les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, hors du champ d'application du PLAI (PLUS et PLS).

Or, il souligne que la délibération d'institution ou de renoncement était valable 3 ans et reconduite de plein droit sauf délibération contraire et que la délibération fixant le taux (unique, différenciés) et les exonérations facultatives est valable 1 an et reconduite de plein droit sauf délibération contraire.

Afin de faire face à une certaine instabilité juridique, il propose de maintenir les termes et modalités de la délibération du 28 octobre 2011, évoquées ci-dessus, et de la reconduire tacitement chaque année, ce qui est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

TRAVAUX

Point sur les problèmes acoustiques du restaurant scolaire

Rapporteur : Thierry RANGONE

Thierry RANGONE fait part du compte rendu de l'étude mandatée par la Commune auprès d'IN SITU et des préconisations. Il précise que cette étude a confirmé qu'en l'état actuel, la salle est dans les normes imposées et que c'est bien une situation d'inconfort qui conduit à rechercher d'autres solutions techniques.

Monsieur Le Maire et Alain FINA indiquent qu'une réunion s'est tenue ce jour au restaurant scolaire.

Alain FINA fait part de la piste d'amélioration qui a été préconisée, à savoir la pose d'un faux plafond acoustique sur la longueur de la pièce, au dessus des pannes, permettant quand même la conservation d'une partie de l'aspect esthétique de la salle de restauration.

Laurent VERNAZ indique qu'au vu de l'étude, il est prévu que le faux plafond soit posé au plus bas et que dans l'hypothèse trouvée ce jour, le plafond soit plus haut. Il souhaiterait que l'impact de la modification soit acoustiquement quantifié.

Monsieur le Maire précise que le cabinet ayant réalisé l'étude acoustique sera questionné sur le résultat attendu en cas de réhausse du plafond.

Selon le devis qui sera prochainement transmis et du rendu acoustique, les travaux pourraient se dérouler durant les vacances de Noël ou de février.

Denis BADON indique que cela permettra également d'améliorer les conditions thermiques de la salle.

Retour sur la Commission « Travaux » du 23 octobre 2014 (aire de jeux...)

Rapporteur : Thierry RANGONE

Thierry RANGONE, Adjoint en charge des travaux, fait un rendu de la réunion de la commission des travaux du 23 octobre dernier qui a concerné la finalisation de la réflexion sur l'aménagement des aires de jeux.

Concernant le parc de la mairie, il rappelle qu'il a été décidé :

- la démolition du mur dans la totalité, qui a été réalisée début novembre,
- l'aménagement d'un système de jeux modulaire, à destination des enfants couvrant une tranche d'âges comprise entre 3 et 10 ans,
- Une pré-sélection de l'équipement principal et des autres jeux

Afin de concrétiser les aménagements, il est décidé que :

- la dépose soignée du toboggan et du pont en filet, sera confiée aux employés des services techniques,
- afin de garantir une homogénéité dans la conception et la réalisation, les prestations suivantes seront confiées au fournisseur :
 - ✓ les éventuelles modifications du génie civil à intervenir sur la dalle support des jeux et équipements,
 - ✓ le montage des équipements de la structure modulaire, et des jeux individuels,
 - ✓ la réalisation de la dalle amortissante pour la structure modulaire et les jeux individuels.

Compte tenu de l'impact financier des décisions, une consultation sera conduite de sorte à respecter le Code des Marchés Publics. Il indique que le choix des entreprises devrait se faire fin 2014 ou début 2015 pour que les équipements soient prêts pour le printemps.

Concernant le clos de la Prairie, les membres de la commission ont proposé d'équiper une aire de jeux, à partir de certains modules existants sur l'aire du parc de la mairie, (pont de singe sous réserve que son état soit encore satisfaisant et suffisamment sécurisant), ainsi que des équipements neufs.

Il est demandé que soit recherché si ce projet peut recueillir des subventions.

Point sur le marché de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation de la rue des Tilleuls

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Jean-Paul GIRARD fait un point sur le marché de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation de la rue des Tilleuls.

Huit bureaux d'études ont candidaté et suite à l'analyse des offres, il indique que le bureau d'études ETEC est classée en première position au vu des critères de choix (taux de rémunération, références, valeur technique de l'offre) et qu'il signera dans les prochains jours, en vertu des délégations que lui a attribuées le Conseil Municipal, le marché avec ce maître d'œuvre (taux de rémunération fixé à 3.367 %).

Jean RONZATTI demande que soit vérifié si ce bureau d'études n'est pas en redressement judiciaire.

Travaux divers

- Monsieur Le Maire indique que les travaux de la rue de l'Expansion démarreront le lundi 17 novembre pour une durée d'une semaine et seront réalisés par l'entreprise SERTPR.

Des désagrèments de circulation impacteront les entreprises du secteur.

Christian COMBAZ s'étonne car les travaux de décapage ont démarré ce jour dans la rue de l'Expansion.

Monsieur Le Maire indique que l'entreprise n'a pas prévenu la commune du démarrage anticipé des travaux, avec les incidences que cela peut avoir en cas d'accident.

- Denis BADON fait part d'une observation émise par la commission « accessibilité » de la CCHCS quant aux difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite pour ouvrir la porte du Centre Médical.
- Denis BADON demande également l'état d'avancement du projet de création d'un trottoir en reculant un muret, dans la rue Pillet.

Monsieur Le Maire indique que les travaux seront réalisés au printemps.

URBANISME

Point sur la procédure de transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Thierry RANGONE

Thierry RANGONE fait un point sur la procédure de modification du POS en PLU et notamment la tenue d'une réunion avec Monsieur VIDAL de la Direction Départementale des Territoires (DDT) qui a explicité le contenu d'un PLU.

Il indique qu'une commission Urbanisme, élargie à l'ensemble du Conseil Municipal, se réunira le 2 décembre pour fixer les motivations du Conseil Municipal pour déclencher cette procédure.

Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour la création d'un abri d'ordures ménagères

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Monsieur Le Maire fait part du projet de création d'un abri dédié aux ordures ménagères, sur une parcelle sise allée des Coquelicots, dont les caractéristiques sont les suivantes :

-abri de 8.24m² avec une emprise au sol de 9.60m² (L : 2.84m / l : 2.9m / H : 2.5m),

-il sera réalisé entièrement en tôles grises.

-il sera positionné en limite parcellaire car le POS permet de déroger à la distance de 3 mètres par rapport à la limite séparative (construction des ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics comme EDF, PTT, GDF, SNCF, Eau potable...)

Il précise que l'abri actuel est difficile d'accès (marche haute...).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à déposer une déclaration préalable pour ce projet.

VIE ASSOCIATIVE

Chèque associatif 2014/2015 : point sur la distribution et le règlement financier

Rapporteur : Sandrine POIGNET

Sandrine POIGNET rappelle la délibération du 24 avril 2009, instaurant le système du chèque associatif qui consiste en une réduction du prix de la cotisation pour les jeunes de la Commune.

A ce jour, pour la rentrée 2014-2015, 158 enfants de Frontenex de moins de 18 ans, au 1^{er} janvier de l'année, ont ainsi pu bénéficier d'un chèque associatif d'un montant de 45 €, valable pour une seule inscription.

Suite au retour d'une partie des chèques par les associations, à l'unanimité, le Conseil Municipal acte l'attribution des subventions en découlant aux associations (128 chèques pour un montant de 5 760 €) comme suit :

Association	Nb de Chèques	Montant
A'CHEVAL	4	180
Accordéonistes de la Bâthie	1	45
Association Sportive de Frontenex	7	315
AS UGINE Football	1	45

ASSAU Handball	3	135
Avant-garde Albertville	5	225
Avenir Gymnique de Mercury	1	45
BACC 73 (badminton Albertville)	1	45
Basket Olypique Savoie	3	135
Cirque Albertville Patate hi et Patate Ha	2	90
Club Alpin Français	4	180
Combe de Savoie Badminton Club	3	135
Danse à la Clé	31	1395
Dauphins Uginois	1	45
Ecole de Musique Harmonie de Grésy/Isère	5	225
Ensemble Vocal Instrumental	5	225
Football Club Mercury	4	180
FC Ste Hélène	5	225
Gymnastique Volontaire	1	45
Olympique Albertville Football Club	3	135
Karaté Club d'Albertville	3	135
Ski Club du Corbier Association	2	90
Signature Association	1	45
Sporting Club de boxe	1	45
Tennis Club Frontenex	5	225
Tennis Olympique Albertville	5	225
Tir à l'Arc Albertville	1	45
UOAT Athlétisme	3	135
Yakadansé	6	270
Judo des 4 Vallées	11	495
TOTAL	128	5760

ANIMATIONS

Point sur l'animation de Noël 2014 et des colis de Noël

Rapporteur : Sandra BOULAIS

Sandra BOULAIS fait un point sur l'organisation de l'arrivée du Père Noël (gouter et animations sur bois), le samedi 13 décembre, et sur la composition et la distribution des colis de Noël aux habitants de la commune de plus de 70 ans.

Jean-Paul GIRARD tient à remercier Sandrine POIGNET et Sandra BOULAIS, ainsi que les élus ayant assuré la logistique, pour la magnifique cérémonie du 11 novembre qui a réuni les anciens combattants, les enfants des écoles, les enseignants, la chorale et de nombreux habitants de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différents syndicats

Les délégués des différents EPCI, dont la commune fait partie, évoquent les dossiers en cours.

- **SI FORT DE TAMIE** - Sandra BOULAIS indique avoir visité le Fort de Tamié avec un nouveau système d'audio-guide, permettant une meilleure découverte du site
- **SIRS DE FRONTENEX** – Nathalie BIBOLLET indique que certains ajustements horaires restent à opérer pour améliorer les services.

- **SIERSS DE FRONTENEX** : Laurent VERNAZ indique que Madame BALMON a quitté Floréal le 7 novembre dernier et que le recrutement d'un nouveau directeur chapeautant les 4 services est en cours.
- **SI DES EAUX DU FAYET** : Jean-Paul GIRARD indique que le mode de filtration de la source du Fayet est en pleine discussion car le coût est très élevé.

Retour sur les conseils d'écoles

Rapporteur : Sandrine POIGNET

Sandrine POIGNET fait un point sur les conseils d'écoles qui se sont déroulés à la dernière rentrée.

Concernant les nouveaux rythmes scolaires, il en ressort que les enfants sont épuisés et les enseignants ont le sentiment que l'école est de moins en moins une priorité.

Les TAP (temps d'accueil périscolaire) de 15h45 à 16h30 se déroulent plutôt bien même si les enfants recherchent surtout un moment de détente.

Une difficulté a été relevée dans l'organisation, car le transport des enfants entre l'école et le centre aéré le mercredi midi n'est pas assuré. Sandrine POIGNET indique que cela est du ressort de la CCHCS mais qu'a priori, rien ne sera mis en place cette année.

Au niveau de l'école élémentaire, à la rentrée, un renouvellement important des enseignants a eu lieu (3 arrivées).

Il est prévu l'organisation d'une classe de découverte en Auvergne pour les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 du lundi 15 juin au samedi 20 juin 2015 avec une participation de la Commune à hauteur de 3000 €, ce qui finance la quasi-totalité du transport.

Divers

Logements HALPADES

Monsieur Le Maire indique que les travaux de construction de 14 logements sociaux situés à proximité de l'EHPAD « Floréal » (rue de Barral/allée Floréal) ont commencé cette semaine.

Il indique que le nom « Résidence l'Ebaudiaz » a été proposé par HALPADES.

Les élus ne jugeant pas pertinent cette appellation, ils s'attacheront à faire d'autres propositions.

Campagne de dératisation

Monsieur le Maire indique que suite à un problème d'insalubrité dans la zone industrielle n°3, de nombreux rats sont apparus dans un secteur.

Il indique avoir mis en demeure le propriétaire, dont c'est le locataire qui semble causer ces désordres par un amoncellement d'ordures, de veiller à rétablir une situation sanitaire normale.

Il précise que la Mairie a engagé une vaste opération de dératisation de la commune. Les agents techniques traitent ainsi tout le réseau d'assainissement, mais également les abords des ruisseaux, afin de limiter la prolifération de rats ou de nuisibles dans les différents quartiers de la ville. Une surveillance accrue permettra de vérifier l'efficacité du traitement dans les mois à venir.

Jean RONZATTI indique que la situation semble s'être un peu arrangée mais qu'il faut traiter la source du problème dans la zone industrielle n°3, à savoir le dépôt d'ordures ainsi que leur brûlage par certains propriétaires ou locataires.

Divers

- Thierry RANGONE fait part de deux dossiers en cours au niveau de l'intercommunalité :

- la modification du règlement du service d'ordures ménagères qui obligera les propriétaires/locataires à justifier le fait qu'ils ne présentent pas de bacs. En effet, il a été constaté que certains se soustrayaient à cette obligation en brûlant leurs déchets, en les déposant dans la nature ou dans les communes riveraines qui ne disposent pas du même système de levée

- la mutualisation prochaine du service de l'Urbanisme (instruction des demandes d'autorisation...) au niveau d'Arlysère et non plus au niveau de l'Etat (DDT) ou du Département (IDL).

- Monsieur Le Maire fait part du départ en congés, avant sa retraite officielle en mars 2015, de René SANTI, responsable des services techniques communaux et employé de la commune depuis 25 ans.

- Isabelle MORLOT fait part du déroulement du loto organisé par l'association « Sourire au Monde » en octobre et souligne que la salle était bondée. Monsieur Le Maire indique avoir envoyé un courrier à cette association pour lui rappeler les limites d'occupation de cette salle et ses obligations de responsabilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 12 décembre 2014 à 19h15

Le Maire, Jean-Paul GIRARD

